

NORME ST.37

RECOMMANDATION CONCERNANT UN FICHIER D'AUTORITE DES DOCUMENTS DE BREVET PUBLIES

Version 2.1

*Révision approuvée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS)
à huitième session le 4 décembre 2020*

NORME ST.37

RECOMMANDATION CONCERNANT UN FICHER D'AUTORITE DES DOCUMENTS DE BREVET PUBLIES

Version 2.1

*Révision approuvée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS)
à sa huitième session le 4 décembre 2020*

INTRODUCTION

1. La présente norme définit les éléments d'information requis pour constituer un fichier d'autorité des documents de brevet, ainsi que la structure et le format de ce dernier.
2. Le but premier de la constitution d'un fichier d'autorité par un office de propriété industrielle est de permettre aux autres offices ainsi qu'à tout utilisateur intéressé d'évaluer l'exhaustivité de la documentation disponible en matière de brevets.
3. Afin de permettre la vérification de la concordance des informations, le fichier d'autorité doit contenir la liste complète des numéros de publication attribués par l'office aux documents de brevet. Il peut arriver qu'aucun document publié ne corresponde à un numéro de publication – par exemple lorsque la demande a été retirée juste avant la publication ou lorsque les documents ont été détruits – ou que la publication correspondant à un numéro de publication contienne seulement des données bibliographiques.

DÉFINITIONS

4. Aux fins de la présente norme :
 - a) "documents de brevet" désigne les inventions, les brevets de plante, les brevets de dessin ou modèle, les certificats d'auteur d'invention, les certificats d'utilité, les modèles d'utilité, les brevets d'addition, les certificats d'auteur d'invention additionnels, les certificats d'utilité additionnels et les demandes publiées visant tous ces titres. Sauf mention contraire, "documents" désigne les documents de brevet;
 - b) "publication" et "publié" sont utilisés à l'égard de la mise à disposition :
 - i) d'un document de brevet au public pour consultation ou de la fourniture d'une copie sur demande; et
 - ii) de multiples exemplaires d'un document de brevet, quel que soit le support ou le moyen utilisé (par exemple, papier, film, bande ou disque magnétique, disque optique, base de données accessible en ligne, réseau informatique, etc.); et
 - c) selon ce que disposent les législations ou réglementations nationales et les conventions ou traités régionaux ou internationaux en matière de propriété industrielle, la publication d'une même demande de brevet peut avoir lieu à différents stades de procédure. Aux fins de la présente norme, "niveau de publication" s'entend du niveau correspondant au stade de procédure auquel un document est normalement publié en vertu de la législation nationale ou de la convention ou du traité régional ou international de propriété industrielle qui s'applique.

RÉFÉRENCES

5. Aux fins de la présente recommandation, il est utile de se reporter aux normes suivantes :

Norme ST.1 de l'OMPI	Recommandation concernant les éléments d'information minimums requis pour l'identification univoque d'un document de brevet
Norme ST.2 de l'OMPI	Indication normalisée des dates à l'aide du calendrier grégorien
Norme ST.3 de l'OMPI	Norme recommandée concernant les codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations intergouvernementales
Norme ST.6 de l'OMPI	Recommandation sur la numérotation des documents de brevet publiés
Norme ST.10/C de l'OMPI	Présentation des éléments de données bibliographiques
Norme ST.16 de l'OMPI	Code normalisé recommandé pour l'identification de différents types de documents de brevet
Norme ST.36 de l'OMPI	Recommandation relative à l'utilisation du XML (eXtensible Markup Language) dans le traitement de l'information en matière de brevets

Norme [ST.96](#) de l'OMPI Recommandation relative à l'utilisation du XML (eXtensible Markup Language) dans le traitement de l'information en matière de propriété intellectuelle

RECOMMANDATIONS

6. Le fichier d'autorité doit être constitué par l'office de propriété industrielle, et doit contenir la liste de tous les documents de brevet publiés par cet office, à compter de la première publication. Il doit également comprendre les numéros de publication qui ont été attribués, mais pour lesquels aucun document publié n'est disponible (voir les paragraphes 22 à 25 ci-dessous).

7. Pour des raisons pratiques, un fichier d'autorité ne peut pas comprendre les documents publiés au cours de la période précédant la date à laquelle il a été constitué par l'office de propriété industrielle, ladite période étant d'une durée maximale de deux mois. Cette période dépend des pratiques de l'office de propriété industrielle concerné en matière de traitement de documents; si cet office présente un fichier de définition tel que décrit aux paragraphes 33 et 34 ci-dessous, il est recommandé d'y indiquer la date de publication du plus récent des documents recensés dans le fichier d'autorité.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION

8. Le fichier d'autorité doit contenir les éléments d'information suivants à l'égard de chaque publication, afin de permettre l'identification univoque de tous les types de documents de brevet dont la publication initiale a été effectuée par l'office de propriété industrielle concerné :

- a) code alphabétique à deux lettres de l'office de propriété industrielle qui a publié le document (administration ayant effectué la publication);
- b) numéro de publication;
- c) code de type de document de brevet (code de type de document); et
- d) date de publication.

9. Outre les éléments énumérés ci-dessus, le fichier d'autorité peut contenir les éléments d'information suivants :

- a) code d'exception à la publication (pour signaler, par exemple, que des documents ont été retirés ou sont manquants);
- b) identification de la demande prioritaire correspondant à la publication, laquelle doit contenir les sous-éléments suivants :
 - i. code alphabétique à deux lettres de l'office de propriété industrielle qui a publié la demande prioritaire;
 - ii. numéro de la demande prioritaire;
 - iii. code de type de document de la demande prioritaire; et
 - iv. date de dépôt de la demande prioritaire.
- c) Identification de la demande correspondant à la publication, laquelle doit contenir les sous-éléments suivants :
 - v. code alphabétique à deux lettres de l'office de propriété industrielle qui a publié la demande;
 - vi. numéro de la demande; et
 - vii. date de dépôt.

10. Le code d'exception à la publication (paragraphe 9.a) ci-dessus) doit toujours être indiqué pour les documents pour lesquels la publication complète n'est pas disponible sous une forme lisible par une machine (voir les paragraphes 22 à 25 ci-dessous). Si ce n'est pas le cas, l'élément d'information "code d'exception à la publication" ne doit pas être renseigné.

11. La décision d'indiquer ou non les éléments d'information facultatifs visés aux paragraphes 9.b) et 9.c) relève du pouvoir discrétionnaire de l'office de propriété industrielle qui constitue le fichier d'autorité.

12. La liste des documents figurant dans le fichier d'autorité doit être classée en premier lieu par numéro de publication, deuxièmement par type de document (code de type de document), troisièmement par date de publication et (d'une manière facultative) quatrièmement par code d'exception à la publication et cinquièmement par numéro de priorité.

13. En ce qui concerne les cas dans lesquels un numéro de publication a été attribué, mais aucun document n'a été publié, les éléments d'information "code de type de document" et "date de publication" peuvent ne pas être renseignés.

Formatage des champs

14. Tous les éléments et sous-éléments énumérés aux paragraphes 8 et 9 ci-dessus doivent être inscrits dans des champs distincts.

15. Des exemples de format texte et de structures de fichiers XML sont donnés dans les annexes II à IV.

Administration ayant effectué la publication

16. Le code alphabétique à deux lettres de l'administration ayant effectué la publication – pays ou région de l'office de propriété industrielle qui constitue le fichier d'autorité – doit être conforme aux recommandations de la norme ST.3 de l'OMPI.

Numéro de publication

17. Les caractères autres qu'alphanumériques – par exemple les caractères utilisés comme séparateurs, tels que points, virgules, barres obliques ou espaces – doivent préférentiellement être retirés du numéro de publication, et ce dernier doit être conforme, d'une manière générale, aux recommandations de la norme ST.6 de l'OMPI.

Code de type de document

18. Les différents types de documents de brevet doivent être identifiés conformément aux recommandations de la norme ST.16 de l'OMPI. Si un office de propriété industrielle utilise des codes de type de document qui ne suivent pas les recommandations de la norme ST.16 de l'OMPI, les définitions de ces codes doivent être fournies dans le fichier de définition (voir les paragraphes 33 et 34 ci-dessous).

19. Si aucun code de type de document de brevet n'a été attribué ou si celui-ci est inconnu, l'élément d'information "code de type de document" peut ne pas être renseigné.

Date de publication

20. La représentation de la date de publication doit être conforme aux dispositions du paragraphe 7.a) de la norme ST.2 de l'OMPI – par exemple "20170602" pour "2 juin 2017".

21. Si la date de publication est inconnue de l'office de propriété industrielle qui constitue le fichier d'autorité, l'élément d'information "date de publication" peut ne pas être renseigné.

Code d'exception à la publication

22. Le code d'exception à la publication doit être utilisé pour les numéros de publication pour lesquels la publication complète n'est pas disponible sous une forme lisible par une machine.

23. Les codes alphabétiques à une seule lettre suivants doivent être utilisés pour indiquer la raison pour laquelle le document publié complet auquel est attribué le numéro correspondant n'est pas disponible :

C	Documents défectueux.
D	Documents effacés après la publication.
E	Numéro de publication attribué par l'office de propriété industrielle représentant une entrée dans la phase nationale ou régionale du PCT (par exemple, euro-PCT). Aucun document correspondant publié. Une demande euro-PCT est une demande internationale de brevet (selon le PCT) qui est entrée dans la phase régionale européenne.
M	Documents publiés manquants.
N	Numéro de publication inutilisé : par exemple lorsqu'un numéro de publication a été créé, mais, pour une raison quelconque, n'a été attribué à aucune publication. Voir également le paragraphe 24 ci-dessous.
P	Documents disponibles uniquement sur papier.
R	Republications.
U	Numéro de publication inconnu : par exemple lorsque certains numéros de publication ont été trouvés dans la base de données au cours de la constitution du fichier d'autorité, mais que les documents correspondants sont manquants, sans que la raison soit connue. Ce code signale, le plus souvent, une erreur de base de données nécessitant une analyse plus approfondie.
W	Demandes (ou brevets) ayant fait l'objet d'un retrait avant la publication; cela peut comprendre les brevets arrivés à expiration ou ayant cessé de produire leurs effets, et varier selon les dispositions des lois et règlements nationaux en matière de brevets.
X	Code pouvant être utilisé à titre individuel ou provisoire par un office de propriété industrielle.

24. Il est recommandé de faire uniquement figurer dans la liste des numéros attribués par l'office de propriété industrielle; lorsqu'il existe un vide de faible importance dans la séquence numérique (moins de 1000 numéros de publication consécutifs), l'office peut cependant utiliser le code d'exception à la publication "N" pour désigner les numéros inutilisés.

25. L'utilisation des codes "N", "W" et "X" doit être expliquée dans le fichier de définition (voir les paragraphes 33 et 34 ci-dessous).

Identification de la demande prioritaire

26. Les recommandations des paragraphes 16 à 21 ci-dessus relatives aux éléments d'information doivent être appliquées mutatis mutandis à tous les sous-éléments de l'élément "identification de la demande prioritaire".

27. Les numéros des demandes prioritaires doivent être présentés conformément aux paragraphes 12 et 13 de la norme ST.10/C de l'OMPI.

Identification de la demande

28. Les recommandations des paragraphes 16 à 21 ci-dessus relatives aux éléments d'information doivent être appliquées mutatis mutandis à tous les sous-éléments de l'élément "identification de la demande".

29. Les numéros des demandes doivent être présentés sous la même forme que dans la publication de brevet originale de l'office de propriété industrielle. Si l'office de propriété industrielle utilise des configurations de numéros de demande dans le fichier d'autorité qui diffèrent de celles utilisées sur la publication originale, une explication de la configuration utilisée doit être fournie dans le fichier de définition.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA STRUCTURE ET AU FORMAT DU FICHIER D'AUTORITÉ

30. Il est recommandé de fournir un seul fichier pour tous les numéros de publication d'un même fichier d'autorité.

31. Si la constitution d'un fichier unique s'avère difficilement réalisable en raison de la taille excessive qu'aurait ce dernier, l'office de propriété industrielle peut créer plusieurs fichiers, en découpant la liste des numéros de publication selon un ou plusieurs des critères suivants :

- a) date de publication (un fichier par année ou série d'années);
- b) niveau de publication (demandes, titres de propriété intellectuelle délivrés); et
- c) types de documents de brevet (un fichier par code de type de document).

32. Afin de faciliter le traitement des fichiers, l'office peut produire un fichier actualisé comprenant les données relatives à l'année en cours et à l'année civile précédente, et un fichier statique contenant les données plus anciennes.

Fichier de définition

33. Si certains des documents compris dans le fichier d'autorité contiennent des informations peu évidentes ou difficiles à comprendre, il est recommandé de fournir un fichier de définition en plus du fichier d'autorité. Dans un tel fichier de définition, l'office de propriété industrielle peut, par exemple :

- a) expliquer les critères spécifiques de constitution du ou des fichiers d'autorité;
- b) expliquer l'utilisation des codes d'exception à la publication, et en particulier celle des codes "N", "W" or "X";
- c) expliquer l'utilisation des codes de type de document (voir le paragraphe 18 ci-dessus) ou renvoyer à la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI si cette dernière contient déjà des informations actualisées sur les codes de type de document;
- d) indiquer la date du document le plus récent recensé dans la liste (voir le paragraphe 7 ci-dessus); et
- e) décrire les systèmes de numérotation utilisés ou renvoyer aux parties 7.2.6 et 7.2.7 du Manuel de l'OMPI si ces dernières contiennent déjà une description des systèmes de numérotation utilisés.

34. Pour permettre aux autres offices de propriété industrielle et parties intéressées d'évaluer l'exhaustivité de la documentation disponible en matière de brevets, le fichier de définition peut également comprendre une vue d'ensemble des données couvertes, par exemple le nombre de publications par année, par code de type de document ou par niveau de publication. L'annexe I contient un exemple de fichier de définition dont les offices de propriété industrielle peuvent s'inspirer pour élaborer leurs propres fichiers de définition.

Format du fichier

35. La norme d'encodage utilisée pour le fichier doit être l'Unicode UTF-8.

36. Afin d'assurer la plus large compatibilité possible avec les pratiques actuelles en matière d'échange et d'analyse syntaxique des fichiers d'autorité, deux formats de fichier sont recommandés :

- a) le format XML (eXtensible Markup Language) – pour identifier le contenu des champs de données d'un fichier d'autorité (voir les paragraphes 8 et 9 ci-dessus) à l'aide des balises XML d'une instance, dans un format XML Schema (tel que défini à l'annexe III) ou DTD (définition de type de document) (voir l'annexe IV); et
- b) le format texte (extension de nom de fichier .txt) – pour identifier le contenu des champs de données minimaux et de l'élément facultatif du code d'exception à la publication, en utilisant une séquence continue en format texte dont les éléments sont délimités par des virgules (de préférence), des tabulations ou des points-virgules et un caractère CRLF (nouvelle ligne et saut de ligne) pour marquer la fin de chaque élément (tel que défini à l'annexe II). Les fichiers en format texte sont moins volumineux que ceux en format XML.

37. Le format XML est préféré aux fins de la présente norme parce qu'il permet une lecture claire du contenu des éléments d'information, ainsi qu'une validation automatique du type et de la structure de ces derniers. Les offices de propriété industrielle peuvent utiliser le format texte pour des fichiers d'autorité simples, contenant seulement les éléments d'information minimums (voir le paragraphe 8 ci-dessus) et, le cas échéant, un code d'exception à la publication; le contenu de chaque champ de données doit être évident.

Nom du fichier

38. La structure du nom du fichier d'autorité constitué par l'office de propriété industrielle doit suivre les règles suivantes :

- a) s'il s'agit d'un fichier unique (voir le paragraphe 30 ci-dessus) : CC_AF_YYYYMMDD, "CC" étant le code ST.3 de l'office de propriété industrielle, les lettres "AF" signifiant "authority file" (fichier d'autorité) et "YYYYMMDD" étant le format de la date de création du fichier d'autorité.

Par exemple :

EP_AF_20160327 est le nom d'un fichier d'autorité créé par l'OEB le 27 mars 2016; et

- b) s'il s'agit de plusieurs fichiers (voir le paragraphe 31 ci-dessus), le nom de chacun de ces fichiers doit être formé de la manière suivante : CC_AF_{criterion information}_KofN_YYYYMMDD, "CC" étant le code ST.3 de l'office de propriété industrielle, les lettres "AF" signifiant "authority file" (fichier d'autorité), {criterion information} désignant un espace réservé, K étant le matricule de ce fichier, N représentant le nombre total de fichiers créés et "YYYYMMDD" étant le format de la date de création du fichier d'autorité.

Par exemple :

EP_AF_A-documents_1of2_20160327 est le nom de la première des deux parties d'un fichier d'autorité créé par l'OEB le 27 mars 2016, cette partie comprenant seulement des demandes de brevet;

EP_AF_B-documents_2of2_20160327 est le nom de la deuxième des deux parties d'un fichier d'autorité créé par l'OEB le 27 mars 2016, cette partie comprenant seulement des brevets délivrés.

- c) lorsque plusieurs fichiers sont fournis et que chacun d'eux couvre une période différente, veuillez vous reporter au tableau ci-après pour un exemple de nommage de fichier recommandé :

CC_AF_gazetteNNXXXX_YYYYMMDD.ff	Contient le fichier d'autorité concernant la publication NNXXXX, NN désignant le numéro de semaine, XXXX l'année et ff le format de fichier (XML ou TXT)
CC_AF_annéeXXXX_YYYYMMDD.ff	Contient le fichier d'autorité pour l'année XXXX
CC_AF_YYYYMMDD.ff	Contient le fichier d'autorité avec le format de fichier ff
CC_AF.zip	Fichier comprimé contenant les trois fichiers susmentionnés

MISE EN ŒUVRE DU FICHER D'AUTORITE

39. Afin de garantir l'efficacité des échanges de données, les fichiers d'autorité en XML doivent être structurés selon le format XML Schema ou le format DTD (définition de type de documents), tels que définis respectivement à l'annexe III et à l'annexe IV.

40. Le fichier d'autorité doit être actualisé au moins une fois par an. La date de la mise à jour annuelle des fichiers d'autorité par les offices de propriété industrielle est fixée au 1^{er} mars de chaque année.

41. Il est recommandé aux offices de propriété industrielle de créer et de mettre à disposition des fichiers d'autorité comprenant la totalité des numéros de documents attribués, et de respecter pour ce faire un délai maximal de deux mois à compter de la dernière date de publication y figurant. Par exemple, un fichier d'autorité portant sur des publications effectuées jusqu'à la fin de l'année 2017 doit être mis à disposition avant le 1^{er} mars 2018.

42. Si une erreur est relevée dans un fichier d'autorité, l'office de propriété industrielle doit établir le plus rapidement possible un fichier de remplacement.

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

EXEMPLE DE FICHIER DE DÉFINITION

Version 2.1

*Révision approuvée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS)
à sa huitième session le 4 décembre 2020*

FICHIER DE DÉFINITION POUR LE FICHIER D'AUTORITÉ DE L'OFFICE XX

Le présent fichier de définition se rapporte au fichier d'autorité suivant : XX_AF_20170322

Date de production

2017-03-22

Données couvertes

Documents publics de l'office XX pour la période s'étendant du 1974-01-01 au 2016-12-31.

Le fichier d'autorité de l'office XX contient la liste de tous les brevets et modèles d'utilité publiés par cet office.

Couverture par type de document et code de type de document (pour plus de renseignements sur les codes de type de documents, voir la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI) :

Type de document	Code de type de document	Total
Demandes de brevet	A1	125 568
Demandes de brevet	A2	96 430
Brevets délivrés	B1	144 879
Demandes de modèle d'utilité	U	24 332
Demandes de modèle d'utilité ayant fait l'objet d'un examen	Y1	18 445

Le détail (annuel) des données couvertes peut être consulté en ligne, à l'adresse <http://www.XX-office.org/coverage>.

Éléments facultatifs

- Informations relatives aux demandes indiquées lorsque disponibles.
- Informations relatives aux demandes prioritaires non indiquées.
- Codes d'exception à la publication utilisés :

Code d'exception à la publication	Définition
D	Documents effacés après la publication.
E	Demandes selon le PCT qui n'ont pas été republiées.
M	Documents publiés manquants.
R	Republications.
U	Numéros de publication inconnus.
X	Données bibliographiques des demandes de brevet déposées, telles qu'annoncées dans le bulletin officiel publié par l'office.
W	Demandes (ou brevets) ayant fait l'objet d'un retrait avant la publication.

Remarque :

R – Republications

Antérieurement au 1^{er} janvier 2001, les requêtes en correction présentées à l'office XX par des déposants ou titulaires étaient enregistrées et traitées, mais non sauvegardées dans les formats électroniques requis. Il en résulte que les "republications" sont seulement disponibles avec des données bibliographiques, mais pas en tant que documents publiés.

Formats de numérotation :

Pour plus de détails sur les systèmes de numérotation utilisés par l'office XX, voir les parties 7.2.6 et 7.2.7 du Manuel de l'OMPI.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

FICHER TEXTE (TXT)

Version 2.1

*Révision approuvée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS)
à sa huitième session le 4 décembre 2020*

1. Selon les prescriptions relatives à la structure du fichier d'autorité en format texte, chaque entrée relative à une publication doit contenir les éléments de données minimaux et, facultativement, l'élément du code d'exception à la publication (voir les paragraphes 8 et 9) sur une seule ligne, délimités par des virgules (de préférence), des tabulations ou des points-virgules et un caractère CRLF (nouvelle ligne et saut de ligne) pour marquer la fin de chaque élément.
2. Structure des données : <administration ayant effectué la publication>,<numéro de publication>,<code de type de document>,<date de publication>,<code d'exception à la publication><CRLF>.
3. L'exemple suivant illustre un fichier d'autorité représenté par une structure en format texte dont les éléments d'information sont séparés par une virgule :

```
...  
EP,2363052,A1,20110907,W<CRLF>  
EP,2363053,A2,20110907,M<CRLF>  
EP,2540632,A1,20130102,P<CRLF>  
EP,2540632,B1,20151202,<CRLF>
```

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

DÉFINITION DU SCHEMA XML (XSD) POUR LE FICHIER D'AUTORITÉ

Version 2.1

Approuvée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS)
à sa huitième session le 4 décembre 2020

Note du Bureau international :

L'annexe III de la norme ST.37 de l'OMPI est l'ensemble des éléments de schéma XML qui représente les éléments de données minimaux et étendus d'un fichier d'autorité contenant les documents de brevet publiés par un office. L'annexe III est fondée sur la norme ST.96 de l'OMPI, y compris en ce qui concerne la convention d'appellation utilisée pour les noms des éléments de données spécifiques à un fichier d'autorité. L'annexe III comprend un appendice qui correspond à un échantillon d'instance XML d'un fichier d'autorité structuré en format schéma XML, selon la norme ST.96 V4_0 de l'OMPI.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<xsd:schema xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
xmlns:afp="http://www.wipo.int/standards/XMLSchema/AFPatent"
xmlns:com="http://www.wipo.int/standards/XMLSchema/ST96/Common"
xmlns:pat="http://www.wipo.int/standards/XMLSchema/ST96/Patent"
targetNamespace="http://www.wipo.int/standards/XMLSchema/AFPatent"
elementFormDefault="qualified" attributeFormDefault="qualified" version="V2_1">
  <xsd:import namespace="http://www.wipo.int/standards/XMLSchema/ST96/Patent"
schemaLocation="ST96_Patent_V4_0.xsd"/>
  <xsd:import namespace="http://www.wipo.int/standards/XMLSchema/ST96/Common"
schemaLocation="ST96_Common_V4_0.xsd"/>
  <xsd:annotation>
    <xsd:appinfo>
      <com:SchemaLastModifiedDate>2020-09-25</com:SchemaLastModifiedDate>
      <com:SchemaContactPoint>xml.standards@wipo.int</com:SchemaContactPoint>

      <com:SchemaReleaseNoteURL>http://www.wipo.int/standards/XMLSchema/AFPatent/V2_1/Releas
eNotes.pdf</com:SchemaReleaseNoteURL>
    </xsd:appinfo>
  </xsd:annotation>
  <xsd:element name="PatentAuthorityFile" type="afp:PatentAuthorityFileType">
    <xsd:annotation>
      <xsd:documentation>Authority file for patent documents provided by patent
offices according to WIPO Standard ST.37.</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
  </xsd:element>
  <xsd:element name="AuthorityFileDataCoverage"
type="afp:AuthorityFileDataCoverageType">
    <xsd:annotation>
      <xsd:documentation>List of patent documents published by industrial
property offices grouped according to their ST.16 kind-of-document codes for a given date
range.</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
  </xsd:element>
  <xsd:complexType name="AuthorityFileDataCoverageType">
    <xsd:sequence>
      <xsd:element ref="com:PublicationDateRange"/>
      <xsd:element ref="afp:PublicationNumberRange" minOccurs="0"/>
      <xsd:element ref="afp:KindCodeCoverageBag" minOccurs="0"/>
      <xsd:element ref="afp:ExceptionCodeCoverageBag" minOccurs="0"/>
      <xsd:element ref="com:DataCoverageURI" minOccurs="0"/>
    </xsd:sequence>
  </xsd:complexType>
  <xsd:element name="AuthorityFileDefinition" type="afp:AuthorityFileDefinitionType">
    <xsd:annotation>
```

```

        <xsd:documentation>Provide definition file information relating to this
associated authority file, including file coverage.</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:complexType name="AuthorityFileDefinitionType">
    <xsd:choice maxOccurs="unbounded">
        <xsd:element ref="afp:ExceptionCodeDefinitionBag"/>
        <xsd:element ref="pat:PatentDocumentKindCodeDefinitionBag"/>
        <xsd:element ref="com:MostRecentDocument"/>
        <xsd:element ref="afp:AuthorityFileDataCoverage"/>
        <xsd:element ref="com:CommentText"/>
        <xsd:element ref="com:DocumentLocationURI"/>
    </xsd:choice>
    <xsd:attribute ref="com:id"/>
    <xsd:attribute ref="afp:groupedAFIndicator" use="required"/>
    <xsd:attribute ref="afp:groupAFCategory"/>
    <xsd:attribute ref="com:updateAFCategory" use="required"/>
</xsd:complexType>
<xsd:element name="AuthorityFileEntry" type="afp:AuthorityFileEntryType">
    <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>An authority file entry consists of data required to
uniquely identify a patent publication according to WIPO ST.37.</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:complexType name="AuthorityFileEntryType">
    <xsd:sequence>
        <xsd:element ref="pat:PatentPublicationIdentification"/>
        <xsd:element ref="afp:ExceptionCode" minOccurs="0"/>
        <xsd:element ref="pat:ApplicationIdentification" minOccurs="0"/>
        <xsd:element ref="pat:PriorityApplicationIdentificationBag" minOccurs="0"/>
    </xsd:sequence>
    <xsd:attribute ref="com:id"/>
</xsd:complexType>
<xsd:complexType name="PatentAuthorityFileType">
    <xsd:sequence>
        <xsd:element ref="afp:AuthorityFileDefinition" minOccurs="0"/>
        <xsd:element ref="afp:AuthorityFileEntry" maxOccurs="unbounded"/>
    </xsd:sequence>
    <xsd:attribute ref="com:id"/>
    <xsd:attribute ref="com:officeCode" use="required"/>
    <xsd:attribute ref="com:creationDate"/>
    <xsd:attribute ref="afp:st37Version" use="required"/>
    <xsd:attribute ref="com:ipoVersion"/>
</xsd:complexType>
<xsd:attribute name="groupedAFIndicator" type="xsd:boolean">
    <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>Indicates that the authority file has been grouped, or
not, according to one of the defined categories.</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
</xsd:attribute>
<xsd:element name="ExceptionCode" type="afp:ExceptionCodeType">
    <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>Exception code as indicated in WIPO
ST.37</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:element name="ExceptionCodeCoverage" type="afp:ExceptionCodeCoverageType">
    <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>Data coverage summary by exception code including total
quantity of documents.</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:complexType name="ExceptionCodeCoverageType">
    <xsd:sequence>
        <xsd:element ref="afp:ExceptionCode"/>
        <xsd:element ref="com:DocumentTotalQuantity"/>
    </xsd:sequence>

```

```

</xsd:complexType>
<xsd:element name="ExceptionCodeCoverageBag" type="afp:ExceptionCodeCoverageBagType">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation>Collection of data coverage summary by exception
code</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:complexType name="ExceptionCodeCoverageBagType">
  <xsd:sequence maxOccurs="unbounded">
    <xsd:element ref="afp:ExceptionCodeCoverage"/>
  </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
<xsd:element name="ExceptionCodeDefinition" type="afp:ExceptionCodeDefinitionType">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation>A set of Exception codes, particularly the codes N, W
and X, and their descriptions as defined by the IP Office, which are different from
definitions in WIPO ST.37.</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:complexType name="ExceptionCodeDefinitionType">
  <xsd:sequence>
    <xsd:element ref="afp:ExceptionCode"/>
    <xsd:element ref="afp:ExceptionCodeDescriptionText"/>
  </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
<xsd:element name="ExceptionCodeDescriptionText" type="xsd:string">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation>A different or specific description of an exception
code, which an IP Office uses in their authority file.</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:element name="ExceptionCodeDefinitionBag"
type="afp:ExceptionCodeDefinitionBagType">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation>List of exception codes that have a different or
specific definition in use by the IP Office rather than the definitions of exception codes
defined in WIPO ST.37.</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:complexType name="ExceptionCodeDefinitionBagType">
  <xsd:sequence maxOccurs="unbounded">
    <xsd:element ref="afp:ExceptionCodeDefinition"/>
  </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
<xsd:simpleType name="ExceptionCodeType">
  <xsd:restriction base="xsd:token">
    <xsd:enumeration value="C">
      <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>Defective publication documents
</xsd:documentation>
      </xsd:annotation>
    </xsd:enumeration>
    <xsd:enumeration value="D">
      <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>The document was deleted after the
publication</xsd:documentation>
      </xsd:annotation>
    </xsd:enumeration>
    <xsd:enumeration value="E">
      <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>Publication number allocated by the IPO
representing a PCT national/regional phase entry (for example Euro-PCT). No corresponding
document published. A Euro-PCT application is an international (PCT) patent application
that entered the European regional phase.
</xsd:documentation>
      </xsd:annotation>
    </xsd:enumeration>
  </xsd:restriction>
</xsd:simpleType>

```

```

        <xsd:enumeration value="M">
          <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>Published document is
missing</xsd:documentation>
          </xsd:annotation>
        </xsd:enumeration>
        <xsd:enumeration value="N">
          <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>This code is for Office internal-use and the
code description for 'N' must be provided using ExceptionCodeDefinition, for instance in
the IP Office's Authority Definition File.</xsd:documentation>
          </xsd:annotation>
        </xsd:enumeration>
        <xsd:enumeration value="P">
          <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>Document available only on
paper</xsd:documentation>
          </xsd:annotation>
        </xsd:enumeration>
        <xsd:enumeration value="R">
          <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>Reissued publication</xsd:documentation>
          </xsd:annotation>
        </xsd:enumeration>
        <xsd:enumeration value="U">
          <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>Unknown publication number, for example,
when during compilation of the authority file one or a list of publication number(s) has
been found in the database, but the corresponding document(s) is(are) missing without known
cause. Typically this code can indicate could be a database error that requires further
analysis.</xsd:documentation>
          </xsd:annotation>
        </xsd:enumeration>
        <xsd:enumeration value="W">
          <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>This code is for Office internal-use and the
code description for 'N' must be provided using ExceptionCodeDefinition, for instance in
the IP Office's Authority Definition File.</xsd:documentation>
          </xsd:annotation>
        </xsd:enumeration>
        <xsd:enumeration value="X">
          <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>The use of code 'X' must be described in the
IP Office's Authority Definition File.</xsd:documentation>
          </xsd:annotation>
        </xsd:enumeration>
      </xsd:restriction>
    </xsd:simpleType>
    <xsd:attribute name="groupAFCategory" type="afp:GroupCategoryType">
      <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>Identifies how the authority files has been grouped
i.e., by date, publication-level or document-kind code.</xsd:documentation>
      </xsd:annotation>
    </xsd:attribute>
    <xsd:simpleType name="GroupCategoryType">
      <xsd:restriction base="xsd:token">
        <xsd:enumeration value="date">
          <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>Date</xsd:documentation>
          </xsd:annotation>
        </xsd:enumeration>
        <xsd:enumeration value="publication-level">
          <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>Publication level</xsd:documentation>
          </xsd:annotation>
        </xsd:enumeration>
        <xsd:enumeration value="document-kind">

```

```

        <xsd:annotation>
            <xsd:documentation>Document kind</xsd:documentation>
        </xsd:annotation>
    </xsd:enumeration>
</xsd:restriction>
</xsd:simpleType>
<xsd:element name="KindCodeCoverage" type="afx:KindCodeCoverageType">
    <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>Data coverage summary by kind code including document
total quantity.</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:complexType name="KindCodeCoverageType">
    <xsd:sequence>
        <xsd:element ref="com:PatentDocumentKindCode"/>
        <xsd:element ref="com:DocumentTotalQuantity"/>
    </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
<xsd:element name="KindCodeCoverageBag" type="afx:KindCodeCoverageBagType">
    <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>Collection of data coverage summary by kind
code</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:complexType name="KindCodeCoverageBagType">
    <xsd:sequence maxOccurs="unbounded">
        <xsd:element ref="afx:KindCodeCoverage"/>
    </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
<xsd:element name="PublicationNumberRange" type="afx:PublicationNumberRangeType">
    <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>A range of patent publication numbers which are included
within this authority file.</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
</xsd:element>
<xsd:complexType name="PublicationNumberRangeType">
    <xsd:sequence>
        <xsd:element ref="pat:BeginRangeNumber"/>
        <xsd:element ref="pat:EndRangeNumber"/>
    </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
<xsd:attribute name="st37Version" type="xsd:token" fixed="V2_1">
    <xsd:annotation>
        <xsd:documentation>A specific release version of ST.37 XML
Schema</xsd:documentation>
    </xsd:annotation>
</xsd:attribute>
</xsd:schema>

```

[Appendice de l'annexe III suit]

APPENDICE

L'appendice est disponible à l'adresse suivante :
https://www.wipo.int/standards/en/st37/annexIII_appendix_V2_1.xml

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

DÉFINITION DE TYPE DE DOCUMENTS (DTD) POUR LE FICHER D'AUTORITÉ

Version 2.0

*Révision approuvée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS)
à sa septième session le 5 juillet 2019*

Note du Bureau international :

L'annexe IV de la norme ST.37 de l'OMPI est l'ensemble des éléments XML DTD qui représente les éléments de données minimaux et étendus d'un fichier d'autorité contenant les documents de brevet publiés par un office. L'annexe IV est fondée sur la norme ST.36 de l'OMPI, y compris en ce qui concerne la convention d'appellation utilisée pour les noms des éléments de données propres à un fichier d'autorité. L'annexe IV comprend un appendice qui correspond à un échantillon d'instance XML d'un fichier d'autorité structuré en format XML.

```
<?xml version='1.0' encoding='UTF-8' ?>
```

```
<!--Annex IV of WIPO Authority File Standard ST.37, XML Data Type Definition (DTD) for  
Authority Files
```

```
This entity may be identified by the PUBLIC identifier:
```

```
*****  
*  
PUBLIC "-//WIPO//XSD AUTHORITY FILE 2.0//EN" "AuthorityFile_v2_0.dtd"  
*****  
*
```

```
*****
```

```
* Revision of Annex IV was approved by the Committee on WIPO Standards (CWS) at its sixth  
session on October 19, 2018.
```

```
* Revision of Annex IV was approved by the Committee on WIPO Standards (CWS) at its seventh  
session on 2019-07-02 :
```

```
* (i) group-category renamed grouped-af-indicator and is now a list of boolean values 'yes'  
and 'no'
```

```
* (ii) backup-category renamed update-af-category
```

```
* (iii) additional-comment renamed comment-text
```

```
*
```

```
*****
```

```
* PUBLIC DTD URL
```

```
* http://www.wipo.int/standards/dtd/AuthorityFile\_v2\_0.dtd
```

```
*****
```

```
*****
```

```
* CONTACTS
```

```
*****
```

```
xml.standards@wipo.int
```

```
Date draft created: 2018-09-19
```

```
-->
```

```
<!ELEMENT authority-file (authority-file-definition? , authority-file-entry+)>
```

```
<!ATTLIST authority-file country CDATA #REQUIRED
```

```
date-produced CDATA #REQUIRED >
```

```
<!ELEMENT authority-file-definition (exception-code-list | document-kind-code-list | most-  
recent-document | data-coverage | comment-text | document-location-uri)+>
```



```
<!ATTLIST authority-file-definition grouped-af-indicator (yes | no ) #REQUIRED
                                   group-af-category (date |
                                                    publication-level |
                                                    document-kind ) #IMPLIED
                                   update-af-category (full |
                                                    incremental |
                                                    differential ) #REQUIRED >

<!ELEMENT document-location-uri (#PCDATA)>

<!ELEMENT exception-code-list (exception-code-definition)+>

<!ELEMENT exception-code-definition (exception-code, exception-code-description)>

<!ELEMENT exception-code-description (#PCDATA)>

<!ELEMENT exception-code (#PCDATA)>
<!--
<!ATTLIST exception-code (C |
                           D |
                           E |
                           M |
                           N |
                           P |
                           R |
                           U |
                           W |
                           X ) #IMPLIED >
-->
<!ELEMENT document-kind-code-list (document-kind-code-definition)+>

<!ELEMENT document-kind-code-definition (kind, document-kind-code-description)+>

<!ELEMENT document-kind-code-description (#PCDATA)>

<!ELEMENT most-recent-document EMPTY>

<!ATTLIST most-recent-document publication-number CDATA #REQUIRED
                               publication-date CDATA #REQUIRED >
<!ELEMENT data-coverage (publication-date-range? , publication-number-range? , kind-code-
coverage? , exception-code-coverage? , data-coverage-uri?)>

<!ELEMENT publication-date-range EMPTY>

<!ATTLIST publication-date-range start-date CDATA #REQUIRED
                               end-date CDATA #REQUIRED >
<!ELEMENT publication-number-range EMPTY>

<!ATTLIST publication-number-range begin-range-number CDATA #REQUIRED
                                   end-range-number CDATA #REQUIRED >
<!ELEMENT kind-code-coverage (kind, document-total-quantity)*>

<!ELEMENT document-total-quantity (#PCDATA)>

<!ELEMENT exception-code-coverage (exception-code, document-total-quantity)*>

<!ELEMENT data-coverage-uri (#PCDATA)>

<!ELEMENT authority-file-entry (publication-reference , exception-code? , application-
reference? , priority-claims?)>

<!ELEMENT publication-reference (document-id)>

<!-- document-id tag as defined in ST.36 -->
<!ELEMENT document-id (country , doc-number , kind? , date?)>
```

```
<!--Two-letter alphabetic codes which represent the names of states, other entities
and intergovernmental organizations the legislation of which provides for the protection of
IP rights or which organizations are acting in the framework of a treaty in the field of
IP. e.g. "XX".
Always in upper case.-->
<!ELEMENT country (#PCDATA)>

<!--Doc-number: The number of the referenced patent (or application) document-->
<!ELEMENT doc-number (#PCDATA)>

<!--Document kind code; e.g., A1 (WIPO ST.16)-->
<!ELEMENT kind (#PCDATA)>

<!--Date: components of a date. Format: YYYYMMDD (WIPO ST.2)-->
<!ELEMENT date (#PCDATA)>

<!--Publication exception code; single-alphabetic letter code to indicate the reason why
the complete published document, for which the corresponding number is assigned, is not
available:
C=Defective documents;
D= Documents deleted after the publication;
E=Publication number allocated by the IPO representing a PCT national/regional phase
entry (for example Euro-PCT). No corresponding document published. A Euro-PCT application
is an international (PCT) patent application that entered the European regional phase;
M=Missing published documents;
N=Not used publication number: e.g. publication numbers have been issued, but finally
have not been allocated to any publication;
P=Document available on paper only;
R=Reissued publications;
U=Unknown publication numbers: e.g. when during compilation of the authority file
certain publication number(s) has been found in the database, but the corresponding
document(s) is(are) missing without known cause. Typically this code can indicate a
database error that requires further analysis;
W=Applications (or patents) which were withdrawn before the publication;
this can include lapsed or ceased patents and might depend on national patent law
regulations;
X=Code available for individual or provisional use by an IPO;
-->

<!--Application reference information: application number, country.
In case of a filing reference, the kind code is empty and the date refers to the filing
date.
-->
<!ELEMENT application-reference (country , doc-number , filing-date?)>

<!--Filing Date: components of a date. Format: YYYYMMDD (WIPO ST.2)-->
<!ELEMENT filing-date (#PCDATA)>

<!--Priority application identification (priority-claim)-->
<!ELEMENT priority-claims (priority-claim+)>

<!ELEMENT priority-claim (country , doc-number , kind , date)>

<!ATTLIST priority-claim sequence          CDATA #REQUIRED
                    priority-claim-kind (national | regional | international )
#REQUIRED >

<!-- 1/07/2019 - Add CWS/7/17 for alignment with XSD <!ELEMENT additional-comment
(#PCDATA)-->
<!ELEMENT comment-text (#PCDATA)>
```

[L'appendice de l'annexe IV suit]

APPENDICE

L'appendice est disponible à l'adresse suivante :
https://www.wipo.int/standards/en/st37/annexIV_appendix_V2_0.xml

[Fin de l'annexe IV et de la norme]